

Recyclage du carton

DES CARTONS TROP HUMIDES

Les cartons d'emballage collectés en porte à porte doivent être déposés à l'intérieur des bacs bleus.

Les cartons déposés sur ou à côté des bacs bleus ne sont pas récupérés avec les autres déchets propres et secs mais lors du passage des ordures ménagères et ne seront pas recyclés.

En effet, ils vont absorber l'humidité de l'air, même s'il ne pleut pas. Or, le recyclage du carton est optimal lorsque celui-ci est sec.



LES SOLUTIONS PROPOSÉES

Si vos cartons sont trop grands pour rentrer dans le bac bleu, vous pouvez les apporter en déchetterie où ils seront entreposés dans une benne spécifique.

Si votre bac bleu est trop petit et déborde toutes les semaines, vous pouvez appeler le syndicat TRI-OR qui pourra vous équiper d'un bac de taille supérieure.

BACS FERMÉS, TRI ASSURÉ

Nous vous rappelons de bien fermer le couvercle de vos bacs (ordures ménagères, déchets recyclables, verre alimentaire) pour éviter que l'eau ne s'infilte à l'intérieur.

Si le bac est rempli d'eau, cela augmente son poids et favorise les risques de le casser.

C'est encore plus important pour le bac bleu destiné aux déchets recyclables car ces derniers doivent rester secs pour pouvoir être recyclés.

Vous pouvez nous contacter si votre bac bleu, votre bac vert ou votre bac d'ordures ménagères s'il vous a été fourni par le syndicat n'a plus de couvercle.

Nous assurons gratuitement la maintenance de ces bacs.

PENSEZ À FERMER VOS BACS

Du compost pour le jardin

PETIT RAPPEL ...

Le syndicat TRI-OR produit du compost à partir des ordures ménagères dans l'usine de traitement de Champagne-sur-Oise.



RETIRER DU COMPOST

Dès lors que vous résidez dans une commune membre du syndicat, vous pouvez retirer gratuitement du compost au printemps (mars et avril) et en automne (octobre et novembre) mais uniquement le mercredi de 14h à 17h.

ATTENTION !

Munissez-vous :
- d'un contenant,
- d'un gilet jaune,
- d'une pelle.

Un membre du personnel TRI-OR vous accompagnera sur le site pour que vous puissiez vous servir.

INFO PRATIQUE

N'utilisez jamais du compost pur !
Le mélange idéal est :
- 30% de compost,
- 70% de terre naturelle.

Les pneus

LE SAVIEZ VOUS ?

Vous avez désormais la possibilité de déposer vos pneus à la déchetterie de Champagne-sur-Oise exclusivement, sous certaines conditions :

- seuls les pneus de voiture sont acceptés,
- dépôt limité à 4 pneus par jour,
- ils doivent être propres, secs et déjantés.

Ils seront ensuite évacués puis valorisés dans une usine spécialisée.



4 PNEUS DE VOITURE PROPRES ET SECS PAR JOUR MAXIMUM

Les encombrants

IMPORTANT !

Lorsque vous déposez des déchets pour le passage des encombrants, ils seront destinés à l'enfouissement, ils ne seront donc pas recyclés !

Les grands cartons qui sont collectés lors du passage des encombrants sont enfouis.



Ceux déposés dans la benne à cartons en déchetterie, seront recyclés.

De même, les déchets verts apportés en déchetterie sont valorisés en compost alors que ceux ramassés avec les encombrants sont enfouis.

CONCLUSION

Il est donc préférable de privilégier l'apport en déchetterie.

LES ENCOMBRANTS RAMASSÉS EN PORTE À PORTE NE SONT PAS RECYCLÉS

Les Huiles Alimentaires Usagées (H.A.U)

LA COLLECTE

Uniquement par dépôt en déchetteries de Champagne-sur-Oise ou de Viarmes, les huiles et graisses alimentaires usagées des particuliers sont récupérées dans des fûts spécifiques.



La collecte et la valorisation des huiles alimentaire usagées seront effectuées par H.E.R Environnement.



Les huiles et graisses alimentaires doivent uniquement être déposées en déchetterie.



LE RECYCLAGE

- A chaque enlèvement le syndicat TRI- OR reçoit un bordereau précisant la nature et la quantité collectée.

- Les huiles alimentaires usagées (H.A.U) collectées sont enregistrées, regroupées et la conformité contrôlée.

- Elles sont ensuite transformées en agrocultures ou agrolubrifiant par un procédé industriel.

LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Ceci permet d'éviter la pollution des réseaux d'assainissement, des sols et des cours d'eau.

- Le rendement énergétique des huiles alimentaires usagées collectées via les agrocombustibles est largement supérieur au fioul domestique.

- La collecte des huiles alimentaires usagées s'inscrit dans les engagements européens pris lors du protocole de Kyoto puis du Grenelle de l'environnement.

Rappel des textes

Circulaire du 09/08/1978

- Il est interdit de rejeter les HAU dans les égouts ou poubelles d'ordures ménagères.

Loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets

- Les détenteurs d'huiles alimentaires usagées sont responsables de leurs déchets jusqu'à l'élimination finale. Ils doivent en assurer l'élimination dans des conditions qui ne présentent aucun risque pour l'environnement et la santé humaine. La loi de 1992 interdit aux restaurants de jeter dans la nature l'huile qu'ils utilisent. Depuis juillet 2002, la mise en décharge des huiles en mélange avec les déchets ménagers et assimilés est interdite.

Déchets concernés

BAC BLEU

Les bouteilles et flacons en plastique, briques alimentaires, journaux, magazines, cartons, boîtes de conserve, aérosols, barquettes en aluminium et canettes métalliques.

À DEPOSER EN VRAC



Indésirables

Tous les plastiques autres que les bouteilles et flacons : sacs plastiques, jouets, polystyrène... les restes de nourriture, déchets mouillés, végétaux et couches culottes.

N'EMBOITEZ PAS VOS DECHETS*



*ils deviennent impossibles à trier

DECHETTERIE / ENCOMBRANTS

Déchets acceptés en déchetterie

Déchets électriques et électroniques, néons et ampoules à économie d'énergie, déchets toxiques et dangereux (peintures, solvants, piles, batteries), gravats, déchets verts, vêtements, verrerie et vaisselle, huiles de vidange, encombrants, pneus, gros cartons et ferrailles.

Attention

Pour la collecte des encombrants en porte à porte : les déchets toxiques, les gravats, les souches et troncs d'arbres ne sont pas collectés.



Indésirables

Les bouteilles de gaz, les extincteurs et le fibro-ciment (amiante) ne sont pas pris en charge par le syndicat TRI-OR. Contactez nous pour connaître les coordonnées des repreneurs.

Les sapins de Noël sont ramassés lors de la collecte des encombrants.

BAC VERT

Déchets concernés

Uniquement les bouteilles, bocaux et pots en verre. Videz les bocaux, enlevez les bouchons.



VOTRE BAC VERT EST TROP PETIT ? DEMANDEZ-EN UN DEUXIEME !

Indésirables

Vitres, miroirs, ampoules électriques, vaisselle, capsules métalliques, sacs plastiques



PAS DE VERRE DANS LES ORDURES MENAGERES *

*sa présence nuit gravement à la qualité du compost.

ORDURES MENAGERES



Déchets concernés

Déchets ménagers non triés en sac ou en bac.

Indésirables

Déchets toxiques (piles, lampes à économie d'énergie, cartouches d'imprimantes, médicaments, peintures).

Ne jetez pas de déchets pouvant causer des bouchons dans le dispositif de traitement des ordures ménagères : tuyau d'arrosage, cassette vidéo, vêtements, textiles, cordes...

Merci de déposer vos vêtements dans les bornes du Relais Val de Seine ou Ecotextile.

NE JETEZ PAS VOS DECHETS TOXIQUES DANS LES ORDURES MENAGERES

Nouveaux aménagements de la déchetterie de Champagne-sur-Oise

LA SECURITE

Pour des raisons de sécurité, le syndicat TRI-OR a réalisé de nouveaux aménagements à la déchetterie de Champagne-sur-Oise :

- **des murets** ont été installés le long de chaque benne.



- **des bordures** ont été mises en place afin d'éviter toutes dégradations des murets par les véhicules.



- **des tôles anti-chutes** sont levées lorsqu'une benne est pleine afin d'en interdire l'accès.



INFO PRATIQUE

Les horaires des déchetteries de Champagne-sur-Oise et de Viarmes ont été modifiés.

Désormais les déchetteries sont ouvertes le dimanche de 9h à 12h30. Les conditions de reprise des déchets ont également changé.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet www.tri-or.fr ou au 01 34 70 05 60.

DÉCHETTERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le jeudi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02
9h à 12h - 14h à 17h
Samedi : 9h à 17h
Dimanche : 9h à 12h30

ETE : du 01/03 au 31/10
9h à 12h - 14h à 18h
Samedi : 9h à 18h
Dimanche : 9h à 12h30

DÉCHETTERIE DE VIARMES (réservée aux particuliers)

Ouverte tous les jours de la semaine sauf le mardi et les jours fériés

HIVER : du 01/11 au 28/02
9h à 12h - 14h à 17h
Samedi : 9h à 17h
Dimanche : 9h à 12h30

ETE : du 01/03 au 31/10
9h à 12h - 14h à 18h
Samedi : 9h à 18h
Dimanche : 9h à 12h30



infos-Tri

n°25

Lettre d'information du syndicat TRI-OR

Janvier 2013

édito



Cet « Infos-tri » N° 25 revient une nouvelle fois sur les consignes de tri (ne pas mettre à la collecte des DPS (Déchets Propres et Secs) des cartons en dehors du bac bleu qui risquent d'être mouillés, ni de verre dans les Ordures Ménagères, ainsi que les différentes instructions répétées quant aux différents flux de collectes).

Il revient également sur des informations essentielles et importantes (accueil des pneus sous certaines conditions, des huiles ménagères, les nouveaux aménagements de la déchetterie de Champagne sur Oise ...)

Toutes ces informations prouvent le dynamisme du syndicat mais également la persévérance de l'équipe d'animation que je remercie dans cet édito pour le travail accompli sans cesse auprès de nos concitoyens.

Les chiffres définitifs de 2012 ne sont pas établis au moment où est écrit cet édito. Cependant, force est de constater qu'après plusieurs années de baisse des tonnages et de stabilisation des coûts, ceux de 2012 ont poursuivi la hausse observée en 2011, notamment en raison des révisions de prix du carburant et de la hausse de la TVA.

En revanche, si nous comparons les chiffres entre 2007 et la projection de 2012, le tonnage en volume a connu une baisse (de l'ordre de 3.5%) alors même que la population a augmenté (+6,42 %). Cela va dans le bon sens, mais ce n'est pas suffisant, nos efforts doivent s'intensifier par des gestes citoyens (poursuivre nos efforts de tri, de diminution de production des déchets ...).

Comparativement, les recettes globales estimées pour 2012 continuent de progresser sauf en ce qui concerne les ventes de produits recyclables soumis aux variations de prix et à la concurrence. Néanmoins, nos recettes se situeraient aux environs de 1 449 000 € contre 1 390 397 € en 2011 grâce notamment aux soutiens des éco-organismes finançant entre autres les performances de tri de nos habitants. Poursuivre nos efforts permettrait de « contenir » la hausse du taux de la TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

En revanche, une bonne nouvelle budgétaire nous vient des emprunts (hors conteneurisation) : en 2013 le remboursement de ceux-ci, capital et intérêts à périmètre égal, vont diminuer de 280 545 € (2012 = 503 883 € & 2013 = 223 339 € les emprunts intégralement remboursés en 2013 concernent l'usine de compostage et des travaux sur la déchetterie).

L'année 2012, a connu des travaux importants : l'installation du filtre à manche à l'usine (Investissement de 571 000 €) et la restructuration de la déchetterie de Champagne sur Oise.

L'année 2013 sera celle du renouvellement des marchés pour la période 2013 - 2018 (l'équipe qui vous représente a commencé à travailler sur ce sujet), de nouveaux aménagements à la déchetterie située à Viarmes, de l'étude et du début des travaux de restructuration du centre de tri. Le travail ne manque pas, il est source de motivation pour les élus et le personnel de TRI-OR.

Merci à toutes et tous de poursuivre vos efforts individuels et quotidiens pour la réduction de nos déchets. Les économistes et autres observateurs nous prédisent une année 2013 très difficile; malgré les difficultés qui pourraient surgir, je vous souhaite, au nom de mes collègues élus et des collaboratrices et collaborateurs du syndicat TRI OR une bonne et heureuse année pleine de joies et de bonheur.

Hervé WINDELS,
Vice-Président, chargé des finances

Réalisation : Perrine Rosain, Julien Denquin et Aurélien Stéphane

Imprimé sur papier recyclé

Vous n'avez pas de bacs de tri ?
Vous venez d'emménager ?
Contactez l'équipe de TRI-OR
au
01 34 70 05 60
ou
connectez vous sur
www.tri-or.fr